

Financiarisation du secteur officinal, quels impacts sur les retraites des pharmaciens libéraux ?

À la suite du rapport *Risques de la financiarisation en pharmacie d'officine : leviers d'actions pour préserver l'indépendance des pharmaciens*, publié par l'USPO (Union de syndicats de pharmaciens d'officine), la CAVP (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens) s'inquiète des impacts que pourrait avoir la financiarisation du secteur officinal sur les retraites des pharmaciens libéraux.

« Selon le rapport de l'USPO remis hier à Yannick NEUDER, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, le phénomène de financiarisation qui touche déjà de nombreux secteurs de la santé pourrait gagner celui des pharmacies d'officine, rappelle Philippe BERTHELOT, Président de la CAVP, ce qui aurait inévitablement des répercussions sur les retraites des pharmaciens que gère la CAVP, dans un contexte économique officinal par ailleurs extrêmement tendu. »

Une baisse démographique fragiliserait le régime de retraite complémentaire par répartition

Le phénomène de financiarisation pourrait réduire le nombre des officines en entraînant notamment la fermeture des plus petites d'entre elles, diminuant ainsi mécaniquement le nombre des pharmaciens titulaires. Or, la bonne santé du régime complémentaire par répartition des pharmaciens, comme de tout régime de répartition, dépend de sa base démographique. D'après les derniers chiffres publiés par l'Ordre national des pharmaciens, la fragilisation de la démographie professionnelle des pharmaciens libéraux se poursuit avec -1,3 % de pharmaciens titulaires inscrits à la section A en 2024 par rapport à 2023. « Si cette érosion se poursuivait, voire s'accroissait, cela aurait un impact sur la pérennité financière de notre régime complémentaire par répartition, et il nous faudrait trouver des solutions pour en assurer la solvabilité à long terme », explique Philippe BERTHELOT.

De faibles cotisations dans le régime de retraite complémentaire par capitalisation diminueraient notablement le niveau global des pensions de retraite

Le phénomène de financiarisation, en imposant des objectifs de rentabilité, pourrait obérer le niveau des cotisations de retraite des pharmaciens qui, faute d'une rémunération suffisante, pourraient être affectés durablement en classe 3 (la classe de cotisation minimale) dans le régime complémentaire par capitalisation. « Nous sommes déjà confrontés à ce phénomène avec l'installation quasi majoritaire des jeunes pharmaciens en SEL, qui déclarent de faibles revenus. La financiarisation ne ferait que renforcer cette situation produisant une génération de pharmaciens qui ayant faiblement cotisé percevront de faibles pensions de retraite », souligne Philippe BERTHELOT.

InterPharmaciens : l'une des réponses à l'installation, en toute indépendance, des jeunes pharmaciens

C'est pour apporter une réponse à l'installation, en toute indépendance, des jeunes pharmaciens que la CAVP a créé, en 2019, un fonds éthique : InterPharmaciens.

Son principe est de compléter, sous la forme d'un financement subordonné (afin que celui-ci soit considéré par le banquier principal comme un apport), le plan de financement des jeunes pharmaciens ne pouvant réunir seuls la totalité de l'apport personnel nécessaire à l'acquisition de leur outil de travail.

« Nous avons lancé le 4^e fonds, chaque fonds étant doté de 20 millions d'euros financés par le régime de capitalisation obligatoire des pharmaciens dont nous mobilisons la capacité d'investissement à long terme au profit des jeunes générations, dans un esprit de solidarité professionnelle et de confraternité, explique Philippe BERTHELOT. Par ailleurs, afin de répondre à l'évolution du marché et des pratiques professionnelles, les administrateurs ont voté en mars dernier un certain nombre de dispositions :

- un prêt au taux de 3,75 % (prêt in fine sur quinze ans, sans garanties et remboursable par anticipation),
- la possibilité pour le primoaccédant d'être parrainé,
- la possibilité de remonter des dividendes dans la limite du prêt et après accord du Comité stratégique de la société de gestion du fonds InterPharmaciens. »

Plus d'informations : <https://www.cavp.fr/fonds-interpharmaciens>

CONTACT

Isabelle ROQUE, Directrice de la communication

01 42 66 80 61 - iroque@cavp.fr

CAVP • 45, rue de Caumartin • 75441 Paris Cedex 09 • 01 42 66 90 37 • cavp@cavp.fr • www.cavp.fr

